

Annexe Référentiel indicatif sur les durées de conservation

Base Légale	Finalité	Durée de conservation
Exécution du contrat ou mesures précontractuelles	Gestion de la relation commerciale et fonctionnement des produits et services (exemples : assistance dans la réalisation de vos opérations, exécutions de vos instructions).	Pendant toute la vie du contrat, ensuite les données sont archivées pendant 5 ans après la fin de la relation commerciale.
	Gestion d'opérations et transactions.	10 ans à compter de la date de l'opération.
	Octroi et gestion des crédits.	Crédit ayant abouti : Pendant toute la vie du contrat. Les données sont ensuite archivées au maximum 10 ans afin de répondre à nos obligations comptables. Crédit n'ayant pas abouti : 6 mois à compter du dernier contact avec le demandeur.
	Gérer les outils monétiques.	Opérations monétiques : 13 mois à compter de la date de la transaction. Informations relatives à la carte : 1 an après l'échéance de la carte. 10 ans à compter de la date de l'établissement de l'établissement du document comptable, intégrant les 6 ans pour justification fiscale).
Obligation légale et réglementaire	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.	5 ans à compter de l'opération ou de la fin de toute relation contractuelle.
	Inscription et désinscription au FICP et FCC.	5 ans à compter de la date à laquelle l'incident est devenu déclarable.
	Enregistrement des conversations téléphoniques conformément à la réglementation concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID 2, MAR/MAD)	7 ans à compter de l'enregistrement de la communication (délai maximum de conservation).
	Gérer les comptes inactifs et des coffres-forts (Respect de la législation ECKERT).	20 à 30 ans à compter du déclenchement de l'inactivité du compte ou du coffre.
	Lutte contre la fraude à l'évasion fiscale (déclaration et échanges d'informations en matière fiscale)	10 ans à compter de la clôture du compte bancaire (FICOBA). 5 ans à compter de la clôture du compte (FATCA/CRS). 4 ans à compter du versement des revenus (IFU).
	Respect de nos obligations comptables et fiscales.	10 ans à compter de la clôture de l'exercice financier.
	Prévenir les dommages corporels et les atteintes aux personnes et aux biens via la vidéosurveillance.	30 jours maximum à partir de l'enregistrement.
	L'exercice de vos droits au titre de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.	5 ans à compter de la réponse à la demande de droit.

Base Légale	Finalité	Durée de conservation
Intérêt Légitime	Améliorer la qualité de nos produits et services.	Au maximum 3 ans à compter de la date d'enquête de satisfaction ou du sondage d'opinion.
	Prospection commerciale pour les produits et services analogues aux produits déjà suscrits.	Pendant la vie de votre contrat sauf opposition de votre part.
	Enregistrement des conversations téléphoniques à but de formation.	6 mois à compter de l'enregistrement.
	Gestion des actions précontentieuses et contentieuses (actions de recouvrement clients, conservation des preuves d'opérations etc.).	Au maximum 10 ans à compter de l'opération ou de la clôture du dossier de recouvrement. En cas de contentieux, ces données sont conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaires.
Consentement	Actions de prospection commerciale (prospectus et produits non analogues pour les clients).	Durée liée au consentement donné par la personne concernée.
	Gestion des cookies	13 mois maximum à compter de leur dépôt.